

Liège donne son feu vert pour l'îlot Souverain-Pont-Madeleine

Le projet prévoit logements, commerces et bureaux

Le projet, quelque peu modifié, de création d'un nouvel îlot regroupant logement, commerces et bureaux, entre les rues Cathédrale-Nord, Souverain-Pont, de la Madeleine et Jamin Saint-Roch, est maintenant sur les rails. Le collège communal liégeois vient de rendre un avis favorable. Ne reste plus qu'à attendre la position de la Région wallonne, avant d'entamer les travaux.

Le collège communal liégeois vient de rendre un avis favorable pour le projet d'îlot « Sou-

verain-Pont-Madeleine ». À la manœuvre, Noshag, qui souhaite aménager à cet endroit un vaste complexe dans l'espace compris entre les rues Cathédrale, Souverain-Pont, de la Madeleine et Jamin Saint-Roch.

Il prévoit la construction de 16 logements, 3.060 m² de bureaux, 500 m² de commerces répartis en plusieurs cellules, un parking comprenant 65 places dont 5 pour personnes à mobilité réduite, 8 pour les voitures électriques et des espaces réservés à 72 vélos. « C'est une requalification, une réhabilitation du quartier, se réjouit Christine De-

fraigne, l'échevine liégeoise en charge notamment de l'urbanisme. C'est un vrai projet positif pour redonner une dynamique à Cathédrale nord, devenu Grand Léopold. »

Des voix s'étaient pourtant élevées durant l'enquête publique pour dénoncer l'impact que ce projet pourrait avoir sur la mobilité au sein de ce quartier. « On en a effectivement eu plusieurs, mais nous les avons intégrées, continue Mme Defraigne. Notamment en réduisant le nombre de places de stationnement qui seront aménagées. Certains craignaient en effet qu'elles ne deviennent un 'produit d'appel' pour les voitures. Ici, nous avons fait en sorte qu'elles correspondent aux besoins réels du futur îlot. »

Le projet a également été conçu de manière telle à ne pas empêcher un développement ultérieur de la mobilité douce dans le quartier.

L'autre pierre d'achoppement relevée lors de l'enquête publique concernait l'aspect patrimonial des lieux. À l'époque, SOS Mémoire de Liège avait pointé les n° 35, 39, 41, 43 et 45 de la rue Souverain-Pont datant des 17 et 18^{èmes} et inscrits au patrimoine, selon l'asbl, qui souhaitait qu'au moins leurs fa-



La plupart des façades seront conservées. © Architectes p.HD

çades soient conservées. L'association demandait également que le cas d'une maison en intérieur d'îlot, côté rue de la Madeleine, qui date du XVII^{ème} siècle et qui est le témoin d'une ancienne ruelle, aujourd'hui privatisée, soit étudié. Ils ont été, du moins en partie, entendus. « Nous avons vraiment essayé de conserver tous les éléments du patrimoine qui pouvaient l'être, souligne l'échevine liégeoise de l'Urbanisme. Mais à l'intérieur de l'îlot, c'était vraiment trop délabré, il fallait trouver un point d'équilibre. » L'Awap, l'agence wallonne du patrimoine, s'est rendue sur les lieux. Elle a finalement donné son aval pour ce projet, qui prévoit la destruction d'un seul immeuble. « Le résultat final prévoyait aussi que les éléments pa-

trimoniaux intéressants tels que des devantures commerciales, des piédroits ou des corniches soient intégrés au projet. D'autres éléments, parce que

« C'est un vrai projet positif pour redonner une dynamique à Cathédrale nord et au Grand Léopold »
Christine Defraigne

trop abîmés ou mettant en péril la faisabilité du projet, seront démolis. Ils sont cependant limités et remplacés par des nouvelles façades de qualité dont l'architecture reprend les principales caractéristiques du bâti existant. Équilibre entre conservation et réhabilitation ». Tout l'ensemble Jamin-Saint-Roch sera toutefois conservé, souligne encore Christine Defraigne.

Ce projet remanié, approuvé par la Ville, va maintenant être soumis au fonctionnaire délégué de la Région wallonne. S'il rend également un avis positif, le permis pourra être délivré. Le chantier, dont le budget est estimé à 17 millions d'euros, pourra alors débuter, pour une durée prévue de deux ans. ●

GEOFFREY WOLFF

